



Le radar covoiturage débarque à Lyon

Visuel indisponible

Si vous empruntez l'autoroute A7 pour vous rendre à Lyon, vous avez peut-être remarqué l'installation d'une nouvelle cabine le mercredi 7 octobre.

Ce boîtier noir installé sur le terre-plein central peu après le radar fixe de Pierre-Bénite n'est pas un radar qui contrôle la vitesse, c'est un radar de covoiturage!

Le radar de covoiturage

Ce dispositif que l'on peut apparenter à un radar permet de compter le nombre d'occupants à bord d'un véhicule, à l'avant comme à l'arrière. Développé par la société **Pryntec**, cette solution réunit plusieurs technologies au sein d'un totem à installer sur le terre-plein central: capteurs LAPI, algorithmes de deep learning, etc.

Après une phase d'expérimentation sur l'A6 au niveau de Mâcon, la solution de comptage du nombre d'occupants dans les véhicules a fait ses preuves en conditions réelles mêmes lorsque les conditions météorologiques sont difficiles, que le trafic soit fluide ou chargé et cela quel que soit le format des véhicules (autos, motos, fourgons, etc).

Cet outil est également capable de détecter la présence d'un faux passager, par exemple un mannequin en plastique, sur l'un des sièges.

Un dispositif identique a d'ailleurs été mis en service sur l'A480 entre Voreppe et Grenoble fin septembre et est également en préparation dans de nombreuses autres agglomérations comme Chambéry, Dijon, Clermont-Ferrand ou encore Belfort-Montbéliard.

Le radar de covoiturage à Grenoble



[Visualiser l'article](#)

Des voies réservées au covoiturage sur la M6 et la M7

Si un radar de covoiturage a été installé sur la M7, ce n'est pas juste pour un nouveau test. Il préfigure la mise en place d'une voie réservée au covoiturage entre Pierre-Bénite et Lyon.

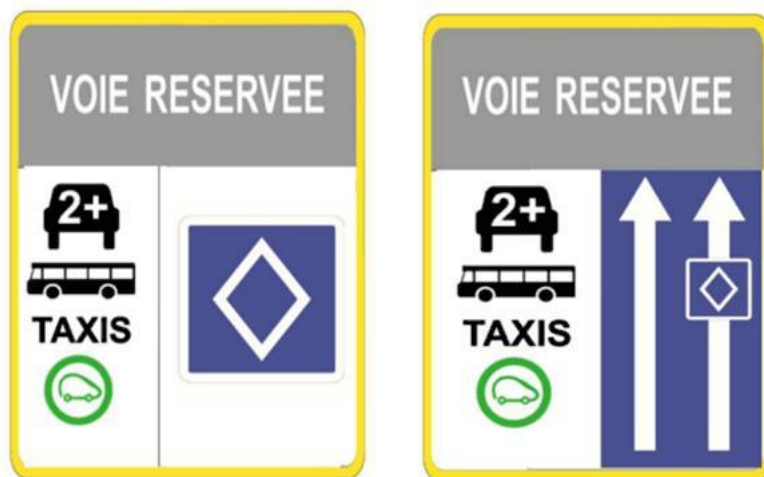
Les observateurs les plus assidus auront d'ailleurs remarqué que les panneaux lumineux qui vont permettre de matérialiser cette voie ont déjà été mis en place. Le marché public a été attribué à Eiffage et Pryntec pour un montant de 2.4 M€ sur 4 ans.

La M7 ne sera pas la seule voie de la métropole à disposer d'une voie réservée au covoiturage puisqu'un dispositif similaire va également faire son apparition sur la M6 à l'entrée nord de Lyon.

La voie ne sera pas réservée qu'aux voitures avec plusieurs occupants, elle pourra également être empruntée par les véhicules Crit'Air 0. De ce fait, le radar covoiturage sera également capable de lire la plaque d'immatriculation et d'interroger le Système d'Immatriculation des Véhicules (SIV) pour vérifier son droit à emprunter cette voie.

La mise en place des voies de covoiturage s'accompagne de l'utilisation de nouveaux panneaux pour les signaler. Il faudra donc désormais s'habituer à ce nouveau losange blanc matérialisant la voie réservée au covoiturage .

Panneaux de signalisation des voies réservées



Vers une verbalisation automatisée?

Pour le moment, le radar de covoiturage n'est pas homologué pour verbaliser automatiquement les véhicules qui circuleraient sur la voie réservée alors qu'ils n'y sont pas autorisés. Seuls les forces de l'ordre ont la possibilité de dresser des procès-verbaux d'un montant de 135 euros.

Mais dans un futur proche, il est probable que la constatation de ces infractions soit automatisée. D'ailleurs, tout est déjà prêt dans la réglementation depuis la Loi Mobilités votée l'année dernière.

www.radars-auto.com

Pays : France

Dynamisme : 0



[Visualiser l'article](#)

Désormais, le Code de la route contient un article autorisant l'utilisation de "dispositifs fixes ou mobiles de contrôle automatisé" pour permettre "la constatation des infractions résultant de la violation des règles de circulation relatives à l'usage d'une voie réservée".